

## CERTIFICATION



## Le Groupe Barbier témoigne sur les bénéfices de la certification «Incorporation de Matières Plastiques Recyclées»



Fondé en 1955, le Groupe Barbier est leader dans le domaine de la fabrication de films polyéthylènes destinés à l'agriculture, l'industrie et la sacherie. Numéro un en France et cinquième en Europe dans la transformation du PE souple, le Groupe a intégré le recyclage de film PE dans ses activités depuis plus de quarante ans. L'intégration des matières premières recyclées issues de ses deux unités de recyclage a nécessité une adaptation de ses formulations, process et outils de production. Son objectif est d'augmenter chaque année le taux de matières plastiques recyclées (MPR) dans les films qu'il produit.

Responsable qualité en poste depuis 23 ans, Patrick Dorcy revient sur les motivations du Groupe Barbier à avoir encouragé la création de cette certification «Incorporation de MPR», obtenue en mars 2022, et qui concerne l'ensemble des fabrications de films pour l'agriculture, de films et gaines d'emballage pour l'industrie, et de sacs (fruits, légumes, poubelles) pour le commerce et les collectivités.

### • Quel était votre besoin ?

«Entre la loi Agec de 2020 qui entend limiter l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables et la création de PolyCert Europe en janvier 2022 (une plateforme regroupant les systèmes de certification nationaux dans un système complet destinés aux transformateurs de polymères et qui vise à harmoniser l'intégration des plastiques recyclés), il nous a semblé important de mettre en place une certification nationale visant à garantir objectivement les quantités de MPR incorporées, à l'échelle de l'ensemble de la production d'une usine ou des produits.

C'est ce qui nous a conduits à pousser l'initiative de la création de cette certification volontaire, élaborée par le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (IPC) et le LNE, qui a apporté son savoir-faire dans le domaine de la certification ainsi que son expertise technique dans notre secteur d'activité.

La prestation a consisté en un audit de certification réalisé conjointement à un audit ISO 9001. A l'issue de cet audit, qui sera renouvelé chaque année, le Groupe Barbier a été le premier transformateur de film PE à obtenir cette certification, avec un taux moyen d'intégration de 25 % de MPR dans ses productions.»

### • Quels sont les bénéfices apportés par la certification ?

«Face à la tendance actuelle du marché exigeant d'incorporer de plus en plus de MPR et sachant qu'il n'y a aucun moyen scientifique ou analyse chimique permettant de le prouver, cette certification nous permet d'apporter des éléments de preuves précis et ainsi d'obtenir une crédibilité évidemment supérieure à la simple déclaration qui était jusqu'à présent la règle. Nous pouvons attester de l'exactitude des informations communiquées, donner des éléments de preuves et démontrer notre maîtrise de l'incorporation, un atout particulièrement important que nous mettons en avant auprès de nos clients, qui le demandent de plus en plus.

Ainsi, nous communiquons sur ce que nous faisons, en étant capables de le démontrer, et il est possible de le vérifier ! Par cette affirmation, le groupe Barbier veut montrer que sa certification MPR n'est pas qu'un élément de communication, mais bien une volonté de promouvoir la transparence en matière d'incorporation de recyclé.»

## • Pourquoi le LNE a-t-il répondu à vos attentes et qu'avez-vous particulièrement apprécié dans sa prestation ?

«Les auditeurs du LNE connaissent bien notre métier, maîtrisent les subtilités de nos processus de fabrication et ont une bonne connaissance « terrain », car ils sont qualifiés sur d'autres référentiels spécifiques à notre métier (Marques NF et NF Environnement Sacs à déchets, Clean Sweep Décret 2021-461). Je trouve que cela apporte une synergie.»

«*Les auditeurs du LNE connaissent bien notre métier, maîtrisent les subtilités de nos processus de fabrication et ont une bonne connaissance «terrain».*»

Ils connaissent bien les procédés de recyclage, le vocabulaire utilisé, les process, les outils de production, ce qui leur permet d'être plus pertinents dans l'identification des axes à étudier pour améliorer notre système.

Concernant la prestation, bien que n'ayant eu aucun écart lors de cet audit, les auditeurs du LNE nous ont indiqué les axes possibles à étudier et nous ont permis, au regard du référentiel, d'ajuster notre niveau de maîtrise de la traçabilité des matières et de la justesse des pourcentages d'incorporation.»



Granulés de MPR fabriqués par un de sites de recyclage du Groupe Barbier.



Extrusion d'un film contenant des MPR.

## • Quels sont vos souhaits et objectifs ?

«Le groupe Barbier a sollicité et obtenu la certification LNE « Incorporation des MPR » pour son site de La Guide de Sainte-Sigolène, qui accueille son siège social et 2 unités d'extrusion, ainsi que pour celui de Chavanon, qui rassemble 4 entités de production sur 25 hectares. Côté produits, ce sont 5 gammes Recyplast® pour lesquelles nous revendiquons des pourcentages d'incorporation minimum : à partir de 15 % pour les films industriels et jusqu'à 80 % pour les films agricoles et la sacherie.»

Notre objectif est de poursuivre l'accroissement du taux d'incorporation de MPR dans toutes nos productions et de promouvoir la démarche de décarbonation, ainsi que les flux d'économie circulaire pour préserver nos ressources naturelles.

Nous souhaitons que nos clients encouragent, voire exigent l'incorporation de MPR dans les produits qu'ils commandent, et idéalement, que la certification MPR soit requise pour obtenir leur homologation.»

Groupe Barbier  
La Guide - BP 39  
43600 Sainte-Sigolène  
Tél. : +33 (0)4 71 75 11 11  
[www.bargiergroup.com](http://www.bargiergroup.com)